
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent trente-neuvième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 8 février 2018, à 16 h 20

Président : M. Ravinatha Aryasinha.....(Sri Lanka)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1439^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Excellences, chers collègues, je voudrais, si vous le permettez, aborder la liste des demandes émanant d'États non membres de la Conférence qui souhaitent participer à nos travaux au cours de la session de 2018. Les demandes qui sont parvenues à la Conférence du désarmement au plus tard hier, le 7 février, à 15 heures, figurent dans le document publié sous la cote CD/WP.604/Add.3, dont vous êtes saisis. Toute demande émanant d'États non membres reçue après cette date sera soumise pour examen et décision aux prochaines séances plénières.

Je donne la parole au représentant de l'Iran.

M. Heidari (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous adresser nos félicitations, en mon nom propre et au nom de ma délégation, à l'occasion de votre accession à cette fonction, et de vous assurer de notre coopération. Nous saluons chaleureusement les efforts considérables que vous avez déployés pour nous mener à bon port.

En ce qui concerne ce nouveau projet de décision, notre capitale nous a fait savoir qu'elle souhaiterait le reporter à la prochaine séance plénière afin de pouvoir l'étudier.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a aucun projet de décision. Vous voulez parler de la note relative aux non membres ?

M. Heidari (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Oui, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Le document CD/WP.604/Add.3 fait mention d'un État.

M. Heidari (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, il s'agit de l'ajout de cet État à la liste des États non membres participant aux travaux de la Conférence du désarmement. Je demande à ce que son adoption soit différée afin de pouvoir le soumettre à ma capitale pour examen, après quoi je m'exprimerai à nouveau sur ce point lors de la prochaine séance plénière.

Le Président (*parle en anglais*) : Pour que la participation des États prenne effet, il nous faut un consensus ; nous allons donc différer ce projet afin de vous permettre de revenir vers moi mardi prochain.

Excellences, chers collègues, je voudrais vous faire part de mes observations sur les progrès dont j'ai été témoin à la Conférence ces deux dernières semaines et au cours de la session de mardi. Permettez-moi de revenir sur mes consultations et sur la discussion consacrée au programme de travail ces dernières semaines.

Je voudrais que cette discussion s'inscrive dans le prolongement de l'objectif que la présidence sri-lankaise, la première présidence de la session, s'est fixé lorsqu'elle a pris ces fonctions le mois dernier. Qu'il me soit permis de renvoyer à mes remarques liminaires du 23 janvier 2018. Après avoir détaillé les consultations que j'avais entreprises dans la perspective de la session de janvier 2018 et m'être étendu sur le renforcement de la coordination entre les six Présidents de cette session, j'ai indiqué que :

Sri Lanka reconnaît également pleinement qu'il importe d'établir rapidement un programme de travail pour la Conférence du désarmement. Nous pensons toutefois qu'il devrait évoluer grâce à un processus rapide de consultations et de recherche de consensus. Au cours des consultations que j'ai menées jusqu'ici, les délégations ont réaffirmé leur volonté de coopération à cet égard. Toutefois, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour obtenir la convergence sur l'un quelconque des points de l'ordre du jour en vue d'élaborer un programme de travail. Quoi qu'il en soit, nous notons que ces dernières années, un certain nombre de propositions solides ont été présentées, certaines parvenant même à un quasi-consensus, mais, en raison des circonstances, elles n'ont pas réussi à maintenir la dynamique engagée. Il serait utile que cette Conférence réexamine ces

propositions dans leur ensemble initial ou en tant que points individuels de l'ordre du jour, dans le cadre d'un bilan, en vue d'étudier les points communs et les modifications éventuelles qui pourraient être nécessaires pour les adapter aux circonstances et aux réalités actuelles. Une telle approche pourrait nous aider à trouver des points de convergence sur un éventuel programme de travail. Nous espérons donc que le document compilé par le secrétariat de la Conférence et distribué la semaine dernière favorisera un débat ouvert et éclairé.

Tels ont été mes propos ; dans la foulée, j'ai invité les délégations à envisager de présenter des idées nouvelles et des approches novatrices, notamment sous la forme de communications écrites, qui pourraient combler les lacunes existantes. Ce jour-là, j'ai conclu ma déclaration en soulignant par ailleurs que le processus proposé pourrait être axé sur les résultats si les principaux intervenants et les autres membres se montraient disposés à s'engager.

Comme vous le savez, le 23 janvier, nous avons initialement prévu de passer vers la fin de notre présidence à un débat de fond sur les points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement potentiellement acceptables par tous. Toutefois, après avoir fait le point et entendu les substantielles interventions de fond faites par les délégations la semaine dernière, nous avons décidé de persévérer dans nos tentatives d'ouvrir la voie à l'élaboration d'un programme de travail au lieu de débattre des points de l'ordre du jour, afin de profiter de l'élan positif suscité par le débat de la semaine dernière.

Au cours de ces discussions relatives à un programme de travail, même si le débat se voulait initialement informel, la plupart des délégations ont choisi de prendre la parole en séance plénière officielle, de manière formelle, et de livrer des observations sur les moyens de permettre à la Conférence du désarmement d'aller de l'avant. J'en ai conclu que la Conférence dans son ensemble tenait à reprendre ses travaux de fond. Certains ont insisté sur le mandat de la Conférence du désarmement et sur la nécessité d'adopter un programme de travail assorti d'un mandat de négociation.

Certaines délégations ont fait des observations portant sur la compilation des propositions antérieures relatives au programme de travail depuis l'année 2000 ; d'autres ont réitéré certaines de ces propositions ; d'autres encore ont présenté de nouvelles propositions tendant à concilier et synthétiser les différentes vues exprimées au sujet de la manière d'aller de l'avant. L'accent a également été mis sur l'importance de traiter les questions nouvelles et émergentes liées à la paix et à la sécurité internationales. La Conférence a acquis la ferme conviction qu'elle devait instaurer la confiance entre les États membres.

Tout en saluant les efforts déployés actuellement pour renforcer la coordination entre les six Présidents de la session de 2018, les délégations ont également insisté sur la nécessité de revoir les méthodes de travail de la Conférence du désarmement, en particulier en ce qui concerne la durée de la présidence. Tout en faisant observer que la règle du consensus offre suffisamment de garanties aux États membres pour leur permettre de préserver leurs intérêts nationaux, les délégations ont souligné que les États devaient appliquer cette règle de manière responsable. Par ailleurs, des similitudes ont été relevées entre les discussions techniques et les travaux menés dans le cadre de négociations.

L'accent a également été mis sur la nécessité de garantir une plus grande cohérence entre la Conférence du désarmement et les autres mécanismes de désarmement et d'enrichir la Conférence des travaux de ceux-ci. En outre, certaines délégations ont insisté sur la nécessité de se concentrer sur les avancées scientifiques et technologiques en rapport avec l'ordre du jour de la Conférence. Les avantages d'une collaboration utile avec la société civile ont également été mis en avant.

La Conférence s'enrichit de ces idées, suggestions et commentaires. Plus important encore, les délégations ont noté l'existence de points de convergence entre les diverses propositions et souligné que ces idées ne devaient pas rester sans suite, mais qu'au contraire, il fallait les consigner et les soumettre aux États afin que ceux-ci puissent évaluer comment les traduire en éléments qui puissent être examinés plus en détail.

Dans ce contexte, la présidence a rencontré un certain nombre d'États qui ont présenté des propositions concrètes en vue de les examiner plus avant et de trouver des synergies entre les approches et les propositions faites en séance plénière. Le Président a également mené des consultations approfondies avec les autres Présidents de cette session et d'autres États membres de la Conférence du désarmement. À l'issue de ces consultations, il est évident que la Conférence devrait reprendre des travaux de fond susceptibles de lui permettre de progresser sur la voie des négociations. Dans ce contexte, la présidence souhaite présenter quelques idées qui pourraient aider la Conférence à entreprendre des travaux de fond et à élaborer un programme de travail au plus tôt. L'adoption éventuelle de mesures dans ce sens afin de préparer le terrain pour de futures négociations semble susciter l'intérêt.

Sur la base de mes consultations, je suggère d'articuler les travaux de fond selon les phases suivantes. Il s'agit, premièrement, de parvenir à un accord sur les domaines pour lesquels il y a convergence de vues à la Conférence du désarmement, en prenant en considération toutes les vues et propositions pertinentes passées, présentes et futures ; deuxièmement, d'approfondir les discussions techniques et d'élargir progressivement les points de convergence, notamment en associant des experts compétents et des représentants de la société civile, conformément à la pratique établie ; et, enfin, d'examiner les différentes options des instruments envisageables afin que des négociations soient engagées au plus tôt.

À cette fin, cinq organes subsidiaires distincts pourraient être créés, dont quatre travailleraient sur les principaux points de l'ordre du jour, et le cinquième sur les points 5, 6 et 7, ainsi que sur les questions émergentes intéressant les travaux de la Conférence. Chaque organe subsidiaire pourrait être présidé par un coordonnateur désigné sur la base d'une rotation géographique équitable pour la durée de la session, le temps alloué étant réparti équitablement. Les progrès accomplis et validés par chaque organe subsidiaire seraient soumis par son coordonnateur à la Conférence du désarmement, par l'intermédiaire du Président, puis adoptés et présentés dans le rapport annuel.

Nous devrions percevoir cette approche comme un continuum dans le temps. Comme nous l'avons déjà dit, nous pensons que le processus proposé pourrait être axé sur les résultats, pour autant que les principaux intervenants et les autres membres se montrent disposés à s'engager. J'invite les délégations à réfléchir à ma proposition. Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

M^{me} Mxakato-Diseko (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la Présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de notre coopération à l'appui des efforts que vous déployez pour nous guider dans cette phase d'ouverture de la session de 2018 de la Conférence.

Par votre intermédiaire, je tiens à remercier l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique d'avoir partagé avec nous, à la dernière séance plénière, des informations relatives à la Revue de la posture nucléaire des États-Unis de 2018.

Cela fait quelque temps déjà que nos collègues américains soulignent les progrès accomplis grâce aux réductions du nombre et du rôle des armes nucléaires, ce qui est sans doute conforme à la priorité stratégique définie dans leur Revue de la posture nucléaire de 2010. Or, aujourd'hui, en 2018, les États-Unis ont malheureusement l'intention de revoir à la hausse la place des armes nucléaires en fabriquant de nouvelles, qui se voudraient des dispositifs de plus faible puissance, plus petits et plus maniables. Ces nouvelles armes seraient censées contrer toute perception erronée d'une lacune exploitable dans les capacités de dissuasion régionale des États-Unis d'Amérique.

Malheureusement, en dépit des progrès accomplis dans la réduction du nombre d'armes nucléaires par rapport aux pics observés pendant la guerre froide, la progression sur la voie du désarmement nucléaire stagne, et le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement souffre d'une paralysie quasi totale depuis plus de deux décennies. Ces dernières années, nous avons continué d'être témoins des tentatives de certains États de revenir en arrière et de réinterpréter les engagements en matière de désarmement nucléaire pris depuis 1995, en particulier en ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires. Cette situation, conjuguée aux programmes de modernisation et aux arguments justifiant le maintien des armes nucléaires par certains États – arguant des prétendus avantages de ces armes pour leur sécurité –, continue de polariser le régime de non-prolifération nucléaire et sape fondamentalement le grand compromis dans le cadre duquel le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été prorogé pour une durée illimitée. C'est pourquoi les États-Unis tiennent un discours creux et venimeux quand ils affirment défendre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Bien que la dernière revue en date cherche à nous rassurer sur le fait que l'approche des États-Unis n'abaisserait pas le seuil nucléaire, cela ne cadre pas avec les projets de fabrication d'un nombre accru d'armes nucléaires de faible puissance, ce qui semble indiquer une plus grande inclination des États-Unis pour le recours aux armes nucléaires dans de futurs conflits.

Les tensions actuelles dans la péninsule coréenne montrent clairement que ni les programmes d'armes nucléaires ni la détention de telles armes ne contribuent à renforcer la sécurité. Cela nous confirme encore dans notre détermination à lutter pour l'élimination totale de ces armes monstrueuses. En vérité, dans un monde de plus en plus interconnecté, les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la communauté mondiale transcendent fréquemment les frontières nationales. Notre approche de la paix et de la sécurité internationales doit aller au-delà de l'étroit paradigme de la sécurité nationale qui a dominé le XX^e siècle jusque dans l'équilibre des rapports de force entre adversaires de la guerre froide. Seules une coopération internationale renforcée et des institutions internationales fortes à même de répondre collectivement aux préoccupations de sécurité collective permettent de lutter efficacement contre les menaces communes.

Bien que la nouvelle Revue de la posture nucléaire indique que les États-Unis ne feraient appel aux armes nucléaires que dans des « circonstances extrêmes », elle semble étendre ces « circonstances extrêmes » aux attaques stratégiques non nucléaires contre les populations et infrastructures civiles et au recours à la force nucléaire.

Il est anormal que la menace de l'emploi d'armes nucléaires demeure l'un des principes directeurs des mesures dites de dissuasion nucléaire. Car sans menace de recours, il ne peut y avoir de dissuasion, et sans possession, il ne peut y avoir de menace d'utilisation. La dissuasion implique la menace d'une utilisation qui est non seulement contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, mais aussi susceptible d'engendrer des conséquences catastrophiques inacceptables, ainsi qu'en ont convenu tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Par conséquent, nous estimons qu'il n'y a aucune utilité à conserver des armes qui ne peuvent être utilisées. Non seulement ces armes sont des instruments illégaux, inhumains et inacceptables, mais elles n'ont manifestement pas d'autre utilité crédible que de servir de mobile à la prolifération, au détriment de la paix et de la sécurité internationales.

Le chapitre X de la Revue de la posture nucléaire de 2018, qui traite de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, comporte un autre élément décevant, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires étant caractérisé par des attentes totalement irréalistes eu égard à l'élimination des arsenaux nucléaires sans modification préalable de la conjoncture sécuritaire internationale. Il est intéressant de noter que les États-Unis d'Amérique estiment que cet effort a polarisé la communauté internationale et cherchent à instiller des questions de désarmement au sein d'instances consacrées à la non-prolifération, au risque de nuire au régime de non-prolifération.

Les États-Unis ont le droit de penser ce qu'ils veulent du Traité d'interdiction des armes nucléaires. Affirmer, cependant, que le Traité cherche à instiller au sein d'instances de non-prolifération des questions de désarmement qui nuiraient au régime de non-prolifération équivaut à admettre que, pour eux, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne concerne que la non-prolifération, et que l'article VI du Traité, de même que tout effort qu'il intègre en matière de désarmement nucléaire, est vide de sens. Dès lors, souligner l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tout en opérant un travail de sape nous amène à nous interroger sur les objectifs suprêmes ou les intentions ultimes de ce pays.

Cet aveu me conforte dans l'idée que le Traité d'interdiction des armes nucléaires était effectivement nécessaire. Il est intéressant de noter que la principale référence, presque l'unique référence, de l'Ambassadeur des États-Unis aux pourparlers sur le désarmement concerne « l'objectif à long terme du désarmement, selon que les conditions le permettent ». Nous nous demandons quelles seraient ces conditions au désarmement.

L'Afrique du Sud estime au contraire que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont des éléments du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui sont liés de manière symbiotique et inextricable, et qu'il est donc essentiel de progresser dans ces deux domaines pour réaliser l'objet et la finalité du Traité.

À cet égard, nous voudrions faire part de notre inquiétude face à l'absence de progrès significatifs en matière de désarmement nucléaire. Nous sommes en outre profondément préoccupés par la tendance de certains États à sélectionner et à privilégier des dispositions données du Traité. Aussi longtemps que certains États s'efforceront d'imposer des mesures de non-prolifération supplémentaires allant au-delà des obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme condition préalable à l'exécution de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire, d'autres s'efforceront peut-être aussi de faire du désarmement nucléaire une condition préalable de la non-prolifération nucléaire. De tels comportements ne peuvent que compromettre le Traité, ce dont l'Afrique du Sud s'inquiète.

Alors que d'aucuns affirment que le contexte sécuritaire international actuel n'est pas propice à de nouveaux progrès sur la voie du désarmement nucléaire, ou que certaines conditions préalables doivent être remplies avant que ce dernier se concrétise, l'Afrique du Sud et la majorité des peuples et nations du monde estiment qu'il n'y a pas lieu de tergiverser. Comme l'a un jour dit l'ancien président Mandela, qui aurait eu 100 ans cette année, il est toujours temps de faire le bien.

Tant que des armes nucléaires existeront et que la prolifération verticale et horizontale persistera, l'humanité continuera de vivre sous cette menace. Nous l'avons dit à maintes reprises : le seul moyen d'éliminer cette menace est d'éradiquer totalement toutes les armes nucléaires, comme le prévoient la prorogation pour une durée illimitée du grand compromis institué par le Traité et l'article VI de l'instrument. Tous les États ont donc pour responsabilité commune de prévenir tout recours à des armes nucléaires afin de freiner leur prolifération et d'aboutir au désarmement nucléaire.

À cet égard, l'Afrique du Sud est prête à continuer de jouer son rôle dans la quête d'un ordre international plus pacifique, plus équitable et plus juste.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Afrique du Sud et je donne maintenant la parole à la Représentante du Mexique.

M^{me} Flores Liera (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour les consultations que vous avez menées et les efforts que vous avez déployés depuis le début de votre présidence. Nous espérons que cela conduira dans un avenir proche à l'adoption d'un programme de travail qui reflète le mandat de négociation de la Conférence.

Ma délégation a écouté avec grand intérêt les observations faites par nos homologues à la séance plénière précédente. Nous avons tout particulièrement retenu que certaines délégations ont exprimé leurs vues sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Ces commentaires inquiètent beaucoup mon pays, car elles indiquent que le monde est aujourd'hui au seuil d'une nouvelle course aux armements, une situation qui va à l'encontre de l'esprit et des objectifs de la Conférence et de l'ONU.

Le Mexique réaffirme sa position sur le désarmement nucléaire et sa conviction que seule l'élimination totale des armes nucléaires permettra d'éviter que le monde ne subisse à nouveau les conséquences humanitaires catastrophiques de l'explosion d'une telle arme.

Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à adopter un comportement prudent et responsable en cette période d'incertitude. Comme le souligne le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, « la cessation de la course aux armements et la réalisation d'un désarmement véritable sont

des tâches urgentes et d'une importance capitale ». Près de quarante ans après l'adoption du Document final, il demeure urgent de progresser dans cette voie. Il en va de la sécurité de l'humanité. Nous espérons que cette nécessité impérieuse se reflétera dans nos travaux de cette année.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour remercier Heidi Hulan, Ambassadrice du Canada et Présidente du Groupe d'experts gouvernementaux de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles, de son exposé de mardi dernier, des progrès accomplis par le Groupe, et des travaux prévus pour la session annuelle.

Nous sommes reconnaissants au Canada pour son engagement. Le Mexique estime qu'en l'état actuel des choses, l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles qui contribue au désarmement et à la non-prolifération enverrait au monde un signal clair ; nous appelons donc de nos vœux une conclusion rapide des négociations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante du Mexique et je donne maintenant la parole au Représentant des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de votre présentation et des nombreux efforts que vous avez déployés pour faire progresser les travaux de la Conférence du désarmement. Nous nous félicitons des consultations menées, et nous pensons que vous avez pris bonne note des différentes idées et suggestions que les États membres de la Conférence ont formulées et présentées. Il s'agit d'un exercice constructif qui tient compte des diverses propositions énoncées, mais soyons réalistes : en l'absence de consensus sur un programme de travail complet et équilibré, nous devons essayer de faire preuve d'imagination pour sortir de l'impasse. La proposition que vous venez de formuler et d'exposer succinctement est un moyen d'aller de l'avant. En effet, la création d'organes subsidiaires chargés de traiter les différents points de l'ordre du jour constitue une étape viable sur la voie d'un véritable programme de travail.

Comme ma délégation l'a dit la semaine dernière, les Pays-Bas voudraient que la Conférence du désarmement s'entende sur un mandat qui nous permettrait de poursuivre nos délibérations, en accordant la priorité au fond, en vue de nous acquitter de notre mission, à savoir la négociation du désarmement, c'est-à-dire des mesures de désarmement qui répondent aux menaces qui pèsent actuellement sur notre sécurité.

Le Groupe de travail sur la voie à suivre a été un premier pas dans cette direction, et nous souhaitons vivement voir les travaux se poursuivre à un rythme plus soutenu et avec une attention accrue. C'est une autre façon d'aller de l'avant. Nous devrions nous astreindre à mettre cette proposition à profit pour faire progresser nos travaux et traiter les différents points de notre ordre du jour d'une manière aussi concrète et exhaustive que possible. La perspective de négociations sur les différentes questions s'offre à nous, selon l'issue des discussions des divers groupes. Donnons-lui une chance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des Pays-Bas et je donne maintenant la parole au Représentant des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je prends la parole pour répondre aux récentes observations de la Représentante de l'Afrique du Sud, dont je crois savoir qu'elle vient de quitter la salle. C'est regrettable, car je voulais parler des arguments qu'elle a avancés, et ce, en sa présence ; qu'à cela ne tienne, je les aborderai tout de même.

Tout d'abord, je pense que la Représentante de l'Afrique du Sud n'a probablement pas lu la Revue de la posture nucléaire et, franchement, comme je l'ai dit l'autre jour dans ma déclaration, la question d'un possible abaissement du seuil d'utilisation des armes nucléaires par les États-Unis est parfaitement absurde. En ce qui concerne les armes de faible puissance dont j'ai parlé, ce que nous faisons, c'est relever le seuil vis-à-vis de tierces parties susceptibles de rechercher et de sonder les faiblesses des dispositifs de dissuasion nucléaire, en particulier les dispositifs utilisés par les États-Unis et leurs alliés.

Certains, dont la Représentante de l'Afrique du Sud, continuent de faire fi de l'environnement stratégique international. Ils ont tendance à faire abstraction des tensions

internationales et à penser que brandir un traité d'interdiction des armes nucléaires va résoudre le problème d'un coup de baguette magique. Eh bien, comme nous le savons tous, un traité d'interdiction des armes nucléaires n'est pas synonyme d'élimination des armes nucléaires. Ce que ce Traité a fait – et l'Afrique du Sud en est bien entendu l'un des principaux partisans – c'est diviser davantage la communauté du désarmement, gangrener le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et signifier en quelque sorte aux États dotés ou possesseurs d'armes nucléaires que nous pouvons venir à bout des problèmes mondiaux rien qu'en éliminant les armes nucléaires.

Pour tout dire, cet État, qui prétend refléter les préoccupations du monde en matière de désarmement nucléaire, a refusé de tenir les séances plénières de la Conférence du désarmement en août dernier et de répondre à mes appels à ce sujet. Un certain nombre de pays ont envoyé un courrier demandant la tenue de séances plénières qui nous permettent de nous pencher sur certains problèmes graves à l'heure où la sécurité internationale est menacée, mais cela n'a pas été possible. Dès lors, quand la représentante de l'Afrique du Sud affirme parler au nom de la communauté internationale eu égard aux préoccupations en matière de désarmement, ses propos sonnent creux.

Pour conclure, je dirai qu'il est regrettable que la Représentante de l'Afrique du Sud ait quitté la salle, car je pense qu'elle doit répondre à certaines des questions que nous avons posées sur les raisons pour lesquelles l'Afrique du Sud a décidé d'agir comme elle l'a fait à la Conférence l'année dernière. Je voudrais juste faire une dernière remarque au sujet du Traité d'interdiction des armes nucléaires. J'ai dit, et nous n'en démordrons pas, que pour aborder la question du désarmement nucléaire, nous devons créer les conditions propices à la poursuite du processus. Un traité d'interdiction des armes nucléaires ne réduira pas – je le répète – les arsenaux nucléaires mondiaux d'une seule arme. Nous devons donc faire preuve de réalisme quant à ce qui peut être fait. À ma connaissance, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des armes nucléaires n'en a pas réduit les stocks ne serait-ce que d'une seule arme ; dès lors, si ces gens aspirent à un monde exempt d'armes nucléaires, ils doivent travailler avec nous, et avec d'autres acteurs aux vues similaires, à réduire les tensions et à créer les conditions propices à la poursuite du processus de désarmement nucléaire.

Avant de conclure, j'ajouterai un dernier mot : les États-Unis ont toujours été et resteront un ardent partisan du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et continueront de respecter les obligations qui leur incombent en vertu de ce Traité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis. Je donne maintenant la parole à la représentante de la Finlande.

M^{me} Hakala (Finlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous assurer du plein appui de ma délégation.

Grâce à vos efforts constructifs, dont attestent les observations et propositions que vous avez formulées, les travaux de la Conférence du désarmement ont été placés sous le signe de l'optimisme. La Finlande appelle de ses vœux l'ouverture de négociations à la Conférence ; toutefois, nous sommes réalistes et reconnaissons qu'en l'état actuel des choses, nous sommes loin d'avoir atteint cet objectif. Votre proposition nous donne l'occasion de reprendre les travaux interrompus au terme du mandat du groupe de travail sur la voie à suivre, et nous offre la possibilité de poursuivre les travaux de la Conférence sans avoir à repartir de zéro chaque année. Votre proposition de créer des organes subsidiaires couvrant l'ensemble de l'ordre du jour de la Conférence nous semble opportune, et il importe d'assurer la rotation des coordonnateurs. Pour nous, l'équité entre États membres est fondamentale.

Votre proposition est mûrement réfléchie et équilibrée, et nous espérons qu'elle permettra dès lors à la Conférence de progresser sur la voie des négociations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Finlande et je donne maintenant la parole au Représentant de l'Égypte.

M. Youssef (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma sincère gratitude pour les nombreux efforts que vous avez déployés.

Nous voudrions également vous remercier des vastes consultations que vous avez tenues avec les membres de la Conférence du désarmement et de la très grande transparence avec laquelle vous les avez menées.

La déclaration générale que nous avons faite le 30 janvier 2018 rend compte des vues de l'Égypte sur un programme de travail. Nous voudrions également vous remercier des idées que vous venez de présenter pour permettre à la Conférence de reprendre ses travaux de fond et de progresser sur la voie d'un programme de travail qui reflète son mandat de négociation.

Nous allons examiner ces idées avec la plus grande attention, mais permettez-moi de livrer quelques observations liminaires. Nous nous félicitons des discussions menées dans le cadre du groupe de travail sur la voie à suivre et saluons les efforts déployés par l'Ambassadeur Lynn, du Myanmar ; toutefois, nous regrettons notre incapacité à parvenir à un consensus sur la voie à suivre, de même que l'absence de procès-verbal officiel, eu égard au caractère informel de la réunion. Si les membres de la Conférence du désarmement s'entendent par consensus à adopter la même approche, nous aimerions disposer d'un calendrier précis pour les débats, ainsi que d'un objectif clair sur lequel la Conférence pourra s'appuyer à ses futures sessions. Il serait hautement souhaitable que la Conférence mène ses travaux de manière officielle et parvienne à un consensus sur d'éventuelles recommandations relatives à ses travaux à venir.

L'Égypte est bien consciente des défis nouveaux et émergents qui se posent dans le contexte de la sécurité internationale, tels que la cybersécurité et les systèmes d'armes létaux autonomes, mais ces questions sont traitées au sein d'autres instances parallèles. La législation est examinée au titre de la Convention sur certaines armes classiques. Le dernier Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale n'est malheureusement pas parvenu à adopter un rapport final par consensus. Lorsque nous soumettons de telles idées, nous devrions nous demander si nous aidons la Conférence à sortir de l'impasse ou si nous l'y maintenons en inscrivant des questions controversées à son ordre du jour. Le travail de la Conférence sur le désarmement nucléaire et d'autres points essentiels de son ordre du jour est inachevé, et je suis d'avis que ces questions devraient rester au centre de ses préoccupations.

Enfin, Monsieur le Président, nous avons confiance dans vos efforts et nous sommes prêts à vous aider au mieux de nos capacités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Égypte de sa déclaration et je donne maintenant la parole au Représentant du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation estime, comme vous l'avez vous-même fait remarquer, qu'une certaine convergence de vues s'est dégagée des déclarations liminaires aux séances officielles de cette année, en ce sens que nous devrions redoubler d'efforts pour trouver une voie équivalente à un programme de travail, une voie qui permette à la Conférence de redevenir fonctionnelle, ce que nous souhaitons tous voir se concrétiser sous une forme tangible et pertinente. Selon moi, ce sera très difficile si nous campons tous sur les positions que nous tenons immuablement depuis deux décennies.

Je pense donc que vos efforts sont opportuns. Notre appui vous est pleinement acquis, et nous soutenons l'orientation que vous avez adoptée. Nous devons voir de quelle latitude nous pouvons disposer au cours de cette première période de l'année. Nous devons aller plus loin que l'an dernier – plus loin que le groupe de travail sur la voie à suivre. Vous semblez suggérer un débat inscrit dans le cadre d'un processus qui mènerait nécessairement à quelque chose qui va au-delà d'une simple discussion informelle d'une nature qui, en fin de compte, ne relève d'aucun processus officiel, et qui ne donnerait lieu à aucune recommandation de la Conférence.

Nous devons poursuivre dans cette voie et chercher à exploiter les convergences potentielles. Ma délégation a la conviction que le désarmement peut mener à la paix, à la sécurité, au développement et à la coopération. Nous pensons que, faute d'amélioration de la conjoncture internationale, il est plus que jamais indispensable de trouver un moyen de

permettre à la Conférence d'évoluer en une instance appropriée pour l'examen de toutes les dimensions du contexte international, dans le cadre d'un mandat ou d'un processus qui pourrait conduire à un résultat qui soit pertinent et aille au-delà du simple débat. Il faudrait qu'au bout du compte, cela puisse éventuellement déboucher sur des instruments consensuels.

Nous vous appuyons donc énergiquement ; nous pensons par ailleurs qu'il est de la responsabilité de tous les membres de la Conférence du désarmement de s'efforcer continûment de parvenir à cette entente. Même celle-ci s'est dérobée par le passé, compte tenu de la détérioration de la conjoncture sécuritaire internationale, peut-être le contexte est-il aujourd'hui plus favorable à un accord.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Brésil et je donne maintenant la parole au Représentant de l'Allemagne.

M. Biontino (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais revenir sur les observations liminaires dans lesquelles vous présentez la voie à suivre. Je tiens à vous remercier d'avoir entrepris ces consultations très intenses. Le tableau que vous nous avez brossé nous révèle une tendance manifeste, une volonté générale d'aller de l'avant. Toutefois, pour prendre la mesure de nos possibilités de progression, il est logique de nous tourner un instant vers le passé et de faire le bilan du parcours qui nous a menés à la situation actuelle. Nous le savons, cela fait vingt-deux ans que la Conférence est pratiquement au point mort, et ce n'est pas par défaut d'idées intuitives et novatrices ou par manque d'efforts, mais parce que, chemin faisant, nous nous sommes heurtés à des obstacles politiques majeurs.

Les pistes les plus prometteuses dégagées ces dernières années sont le calendrier des activités et le groupe de travail sur la voie à suivre. En fait, je pense que nous serions bien avisés de faire fond là-dessus. De notre point de vue, la question est de savoir quel peut être ou quel devrait être le juste niveau d'ambition. Il semble que nous soyons tous d'accord sur la nécessité d'œuvrer énergiquement en faveur d'un programme de travail assorti d'un mandat de négociation clairement défini, conformément au mandat qui nous a été confié à la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Je peux dire que ma délégation et moi-même sommes parvenus à la conclusion qu'en l'état actuel des choses, nous sommes enlisés. Nous estimons qu'un programme de travail assorti d'un tel mandat exige une approche progressive. Il convient toutefois de préciser d'entrée de jeu que nous nous efforçons d'engager des négociations et qu'elles doivent être définies très clairement dès le départ ; nous devons néanmoins faire fond sur notre position actuelle, sur ce que nous avons accompli ces dernières années.

Sur le fond, on note une certaine convergence. Il est utile de faire une nouvelle fois l'état des lieux. De notre point de vue, il serait également judicieux de renforcer les convergences de fond sur les quatre questions centrales, et éventuellement sur les questions nouvelles ; ces convergences pourraient en effet présenter un intérêt pour la Conférence, et pour la paix et la sécurité en général. Par ailleurs, il serait logique de s'efforcer de trouver des points de convergence sur les options pour l'avenir. Nous devrions donc renforcer les convergences sur le fond et sur la procédure. Cela appelle des discussions approfondies qui dépassent l'échange de vues général et devraient être confiées à des groupes de travail.

Comme je l'ai dit d'entrée de jeu, il s'agit de définir le juste niveau d'ambition. De mon point de vue, l'approche que vous venez d'esquisser est celle qu'il nous faut. Si nous ne nous attelons pas à la tâche, nous courons à nouveau le risque que la Conférence perde encore de sa pertinence, ce que nous ne pouvons tolérer. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve votre approche, Monsieur le Président, et nous encourageons les autres à en faire autant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Allemagne de ses observations et je donne maintenant la parole à la Représentante du Mexique, suivie par le Représentant des États-Unis.

M^{me} Flores Liera (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je vous remercie, entre autres choses, de me permettre de prendre la parole pour la deuxième fois. Je voudrais simplement apporter quelques éclaircissements en réponse à certaines

observations relatives au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, auquel, comme chacun sait, le Mexique attache une importance particulière, et qu'il considère comme hautement prioritaire.

Le Traité, comme son nom l'indique, ne vise pas l'élimination des armes nucléaires. Il vise à les interdire dans les États parties au Traité. En tant que partisans de ce Traité, nous avons réaffirmé à plusieurs reprises qu'il ne constitue pas l'objectif ultime du régime de non-prolifération et de désarmement, que d'autres dimensions jouent un rôle fondamental, et que d'autres aspects doivent être pris en compte.

Le Traité interdit simplement l'emploi des armes nucléaires au motif qu'elles sont profondément inhumaines, qu'elles frappent sans discrimination, qu'elles ont des effets catastrophiques, et qu'elles sont, bien entendu, contraires au droit international. Mais il importe également de souligner que le Traité reconnaît l'importance du régime de non-prolifération, et que le Traité de non-prolifération nucléaire est la pierre angulaire de la non-prolifération et du désarmement. Cette légitimation nous semble primordiale, car les remarques taxant le traité proposé de toxicité et de clivage traduisent une approche totalement erronée, étant entendu que toxicité et clivage ne sont l'objectif ni des partisans du Traité ni du Mexique. Nous pensons donc qu'il est important de renforcer le dialogue, de comprendre l'objet du Traité et de s'abstenir de faire des remarques corrosives, car le Traité, que ses partisans considèrent comme un jalon important, a pour objectif de contribuer à la réalisation du but ultime : la non-prolifération.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante du Mexique de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais simplement répondre rapidement à la représentante du Mexique. Le Traité d'interdiction des armes nucléaires n'aura absolument aucune incidence pratique sur le désarmement nucléaire. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il met en péril le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Pour en avoir la preuve, il vous suffit de vous reporter au texte du Traité d'interdiction des armes nucléaires lui-même, dont l'un des paragraphes, dont le numéro m'échappe, stipule qu'en cas de conflit entre ce Traité et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la primauté va à ce dernier. Je tenais simplement à le préciser pour mémoire.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour votre proposition. Je ne manquerai pas de la transmettre à Washington, non sans l'avoir examinée au préalable. J'ai une seule question : dans votre proposition, est-il question de discussions formelles ou informelles ? Je voulais juste savoir quelle voie vous avez choisi d'emprunter.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis de ses observations. Je répondrai aux questions soulevées dans la mesure nécessaire à la fin de la séance. Permettez-moi à présent de donner la parole au Représentant du Bélarus.

M. Nikolaichik (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier pour le travail accompli et l'approche constructive qui a caractérisé les premiers mois de nos travaux de 2018.

L'année dernière, ma délégation a soulevé à maintes reprises la question de la nature véritable d'un mandat de négociation, et nous avons dit considérer que toute négociation comporte plusieurs étapes, dont la première consiste précisément à tenter de trouver un terrain d'entente qui permettrait de déterminer l'objet, la finalité et la portée de tout document international élaboré par la Conférence. Nous pensons que les propositions que vous avez formulées concordent à tout le moins avec la première phase de négociation qui, nous semble-t-il, permettra à la Conférence de reprendre ses travaux de fond et, à terme, d'atteindre les objectifs qui lui ont été fixés à la session extraordinaire.

Dans ce contexte, nous voudrions soutenir cette proposition, qui mérite d'être examinée et encouragée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bélarus. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Inde.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*) : Chaque séance plénière nous rappelle les temps difficiles et éprouvants que connaissent le désarmement et la non-prolifération, et celle d'aujourd'hui n'est guère différente. La séance plénière de mardi ne l'a pas été davantage : il nous y a été dit sans équivoque qu'un traité auquel un grand nombre d'entre nous attache de l'importance ne pouvait être négocié dans cette salle du Conseil.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, nous vous remercions de continuer à privilégier une approche positive et constructive. En ces temps difficiles et éprouvants, il importe de ne pas perdre nos acquis. En tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement créée par consensus à une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la Conférence du désarmement fait partie de ces acquis, et il est important d'en préserver le rôle et l'intégrité. Il importe également de préserver les contacts et le dialogue que toutes les parties prenantes au désarmement et à la non-prolifération entretiennent au sein des diverses instances du système des Nations Unies et au-delà.

Monsieur le Président, comme d'autres, vous savez quelles sont les priorités de ma délégation. Nous voulons soutenir cette instance, et nous voulons entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles au titre du document CD/1299 et du mandat qu'il contient, sans préjudice de la priorité que nous accordons au désarmement nucléaire. Nous avons été heureux de suivre le programme de travail présenté par nos collègues mexicains, qui prévoyait des négociations sur ces deux aspects, mais nous avons également été heureux d'examiner d'autres mandats de négociation, voire d'autres qui nous aident à progresser sur des questions importantes telles que la prévention d'une course aux armements dans l'espace – des questions sur lesquelles des propositions ont été mises sur la table et pour l'examen desquelles le mandat nous est absolument indispensable.

Aujourd'hui, plusieurs de mes collègues ont souligné les efforts fournis ces dernières années – en ce qui concerne le calendrier des activités et le groupe de travail sur la voie à suivre –, et je suis d'accord avec eux pour dire que nous devons chercher constamment à améliorer les choses. Notre collègue brésilien l'a dit : nous devons lutter sans relâche. Je suis également d'accord avec notre collègue d'Allemagne pour dire que nous devons nous appuyer sur nos acquis. Il est important que nous apportions une valeur ajoutée à ce qui a été fait l'année dernière au sein du groupe de travail sur la voie à suivre. Nous nous sommes essouffés sur la fin, en partie parce que nous n'avons pas réussi à établir la juste connexité entre la présidence et les courageux efforts de notre collègue du Myanmar. Nous devons donc faire mieux, et les idées et propositions que vous avez soumises vont dans ce sens.

Nous allons les examiner avec soin et les transmettre à notre capitale. Toutefois, je peux déjà dire, à titre préliminaire, qu'il est judicieux de proposer de créer des organes subsidiaires officiels chargés d'examiner les principaux points de l'ordre du jour et un organe subsidiaire supplémentaire chargé d'examiner les nouvelles questions et les propositions faites au titre des points 5, 6 et 7 de notre ordre du jour. En outre, il nous semble que l'approche graduelle – pérenniser les acquis sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour avancer et progresser par étapes dans d'autres domaines – que vous nous avez proposée constitue un principe de bon sens. Si nous interrogeons leur sens profond, il apparaît que l'essence même des négociations consiste à faire des choix. Des choix éclairés. Ainsi, tout ce qui peut nous aider à faire des choix, à faire des choix éclairés quant à savoir ce que cette instance devrait négocier, c'est un cadre formel pour engager des experts techniques à se pencher sur la mécanique interne de certains instruments potentiels, serait, à mon avis, un pas en avant dans la sphère des négociations au sens large.

Pour conclure, nous attendons avec impatience que vous nous indiquiez la prochaine étape à laquelle vous songez, quelle qu'elle soit, et nous vous engageons à proposer quelque chose qui présente une valeur ajoutée par rapport à ce qui a été fait l'année dernière et qui continue de mobiliser cette instance sur des aspects fondamentaux extrêmement importants du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements en cette période extrêmement délicate. Il en va de notre responsabilité, et nous ne devrions pas nous y soustraire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Inde de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant du Chili.

M. Lagos (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, si j'ai demandé la parole, c'est tout d'abord pour vous remercier de votre document sur le programme de travail qui, à notre avis, reflète bien les discussions que nous avons eues ces premières semaines, et que je qualifierais de positives. Le document contient quelques propositions intéressantes. Nous voudrions souligner en particulier votre proposition de créer des organes subsidiaires chargés d'examiner plus en détail les questions fondamentales de la Conférence, ainsi que les questions nouvelles et émergentes.

L'utilité de cette proposition ne fait aucun doute dans la mesure où elle peut s'entendre comme une phase qui permettra de progresser sur la voie d'un mandat de négociation. Nous savons tous qu'il est facile de céder au cynisme du diplomate multilatéral chevronné ; nous devons cependant nous garder d'être fatalistes et profiter de l'optimisme ambiant, de l'excellent travail que vous avez accompli et des nombreuses consultations que vous avez menées, Monsieur le Président, ainsi que d'une détermination partagée à aller enfin de l'avant en nous fondant sur le travail qui a été accompli ces dernières années et en nous efforçant d'aller plus loin. Nous appuyons pleinement vos efforts, Monsieur le Président. Par ailleurs, ma délégation se sent tenue de réagir aux observations de l'Ambassadeur des États-Unis relatives au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Je tiens à souligner qu'aucun des pays qui ont encouragé ce processus ni aucun représentant de la société civile n'a soutenu que le Traité lui-même permettrait l'élimination des armes nucléaires. Il ne s'agit que de la première étape d'un parcours qui promet d'être long et semé d'embûches. Quant à affirmer que le Traité divise la communauté internationale de la non-prolifération, je voudrais faire remarquer que, plutôt que d'être source de clivage, ce processus reflète des divergences de vues et des dissensions de longue date. Il traduit l'immense frustration de la grande majorité des pays face aux progrès limités accomplis sur la voie du désarmement nucléaire, voire à la régression sur cette voie, et exprime les préoccupations de ces pays quant à l'existence même d'armes nucléaires dont l'emploi accidentel ou intentionnel – quel qu'il soit, y compris dans une guerre nucléaire dite limitée – aurait des conséquences humanitaires catastrophiques.

Je voudrais également dire que nous souscrivons pleinement à la déclaration de l'Ambassadrice du Mexique selon laquelle le Traité d'interdiction des armes nucléaires vise à compléter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et non à le fragiliser. Ce qui nuit gravement au Traité de non-prolifération, ce qui le fragilise, c'est l'importance croissante accordée aux armes nucléaires dans les doctrines de défense et de sécurité. En fait, c'est contraire aux obligations qui incombent aux parties – et principalement aux États dotés d'armes nucléaires – au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier de son article 6, et constitue une violation de l'engagement pris dans le cadre du plan d'action de la Conférence d'examen de 2010.

Il est clair que, comme l'Ambassadeur d'Inde l'a fait remarquer à juste titre, nous traversons une période très difficile. Cela signifie que nous devons continuer à rechercher des domaines de collaboration qui permettraient de combler les lacunes et de traiter enfin tant cette question prioritaire que les autres questions qui entrent dans le cadre de la Conférence. Voilà les défis auxquels nous sommes tous confrontés. À ce titre, nous saluons le travail que vous accomplissez, Monsieur le Président, et nous espérons qu'il nous aidera à progresser.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Chili. Je donne maintenant la parole au Représentant du Japon.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je salue vivement vos efforts, ainsi que les idées et propositions très concrètes que vous nous avez présentées. Je ne suis pas un expert dans ce domaine, mais j'ai trois remarques à faire à la lumière de mon expérience de l'année dernière.

Premièrement, je crois en la très grande importance du caractère formel du statut ou des réunions à venir. Les interminables réunions informelles que nous avons organisées

n'ont pas livré les résultats escomptés, en dépit du niveau d'ambition. Ce que nous avons accompli au sein du groupe de travail informel ne s'est pas concrétisé dans un cadre formel. Comme vous l'avez déjà dit, nous ne devons pas négliger le poids de la formalité ni l'importance d'un programme de travail. Cela, je tiens à le souligner.

Deuxièmement, l'an dernier, nous avons eu des difficultés à nous réunir et à nous tenir à des calendriers très denses et très conflictuels. En outre, pour divers autres ambassadeurs qui ne cantonnaient pas leurs activités à la Conférence du désarmement, se réunir fréquemment a été problématique. Par conséquent, je pense que le planning ou le calendrier des réunions devrait être établi suffisamment tôt pour nous permettre de nous réunir et de tenir des discussions de fond.

Enfin, en ce qui concerne le groupe de travail sur la voie à suivre, je pense qu'il a été riche en débats mais, comme l'a dit l'Ambassadeur d'Inde, nous devons réfléchir à la manière d'apporter une valeur ajoutée à ce cadre. Pour ce faire, nous devons employer une méthode de travail bien pensée qui nous aide à nous concentrer sur les discussions de fond et à ne pas nous contenter de camper sur nos positions ou de recycler d'anciennes postures. Je conviens donc que des discussions de fond doivent se tenir au plus tôt ; toutefois, dans le même temps, comme je l'ai indiqué, nous devons acquérir le sens de la formalité, la maîtrise du calendrier et une bonne connaissance de nos méthodes de travail, afin de garantir à nos discussions une réelle valeur ajoutée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Japon. Je donne maintenant la parole au Représentant de la France.

M. Riquet (France) : Monsieur le Président, je souhaite en tout premier lieu vous remercier de vos observations et de vos propos introductifs et, plus généralement, vous remercier pour les remarquables efforts que vous avez conduits depuis que vous avez pris vos fonctions. Je souhaite en particulier saluer l'élan particulièrement positif que vous avez su donner à nos débats et, également, l'approche constructive et inclusive dans le cadre des consultations que vous avez menées. Je souhaite en outre saluer la synthèse des propositions que vous avez réalisée sur la base des discussions que nous avons tenues jusqu'à présent, synthèse qui me semble refléter de manière exacte l'ensemble de ces discussions.

Monsieur le Président, nous prenons bonne note de votre proposition, que vous venez de nous présenter et, évidemment, je ne manquerai pas de la transmettre à notre capitale, pour examen attentif. Nous aurons bien évidemment besoin de voir un texte précis avant de pouvoir nous prononcer formellement sur cette proposition, mais en première approche, je souhaiterais vous donner le sentiment de la délégation française sur cette proposition qui nous semble intéressante à plusieurs égards.

Le premier point qui nous semble important, c'est que cette proposition s'inscrit dans la continuité des travaux que nous avons menés jusqu'à présent, continuité qui est une priorité qui semble être partagée par l'ensemble des délégations réunies au sein de cette enceinte. Le deuxième point qui nous semble important, c'est que cette proposition s'appuie aussi sur notre faculté à tenir des discussions techniques, de manière à pouvoir renouer avec le mandat de cette instance. Je crois qu'il est important que nous puissions en effet capitaliser sur ces discussions techniques qui se sont tenues auparavant, de manière à pouvoir progresser dans nos travaux. Le troisième élément important, c'est que vous proposez une approche graduelle vers l'élaboration progressive d'un programme de travail qui nous semble indispensable et qui permettra à cette instance de renouer avec son mandat, approche graduelle qui nous semble indispensable à une meilleure compréhension partagée de l'ensemble des enjeux auxquels nous devons faire face. Donc, pour conclure, vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur une approche constructive de la France pour aller de l'avant et pour faire en sorte que cette instance puisse enfin renouer avec les travaux de fond et avec son mandat initial.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la France de sa déclaration et je donne maintenant la parole au Représentant de l'Algérie.

M. Louafi (Algérie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole à une séance officielle sous votre

conduite, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et à vous remercier des efforts que vous avez déployés depuis que vous vous êtes attelé à cette tâche difficile. Soyez une fois encore assuré de notre appui et de notre coopération à la réalisation des objectifs de la Conférence. Nous tenons également à saluer les observations que vous avez formulées aujourd'hui. Nous estimons que l'approche adoptée dans le document reflète toutes les vues exprimées au commencement de nos travaux de cette année. De plus, cette approche peut nous aider à établir un programme de travail complet et équilibré.

Si j'ai pris la parole, c'est simplement pour demander des éclaircissements au sujet de la participation de la société civile. Nous sommes favorables à cette participation, dont nous estimons qu'elle pourrait apporter une valeur ajoutée aux débats de la Conférence. La dernière page de votre document fait mention d'un point relatif à la participation de la société civile. Nous aimerions obtenir des éclaircissements sur la relation entre la participation de la société civile et les travaux des groupes que vous avez proposé de former.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Algérie et je donne maintenant la parole au Représentant de l'Indonésie.

M. Sidharta (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de saluer les efforts que vous avez déployés sans compter pour diriger cette auguste instance et mener nos travaux à l'adoption d'un programme de travail. Ma délégation a écouté très attentivement toutes les observations et contributions de nos homologues ici présents sur la manière dont nous souhaitons poursuivre nos travaux à la Conférence. Je voudrais vous donner une réponse favorable ; naturellement, il s'agit d'une réponse préliminaire, et nous allons soumettre votre proposition à notre capitale. Toutefois, en ce qui concerne notre position préliminaire, je peux vous dire que nous répondons favorablement à votre proposition ; je pense que c'est un bon moyen de rendre compte de toutes les discussions qui ont eu lieu ces deux dernières semaines. Si nous pouvons y ajouter des suggestions, peut-être nous ferions-nous l'écho de ce qui a été dit par certaines délégations, à savoir que les débats et délibérations joueront un rôle capital dans la poursuite de nos travaux à la Conférence du désarmement.

L'année dernière, nous l'avons vu, le groupe de travail sur la voie à suivre, dirigé par l'Ambassadeur Htin Lynn, a mené des travaux de fond substantiels qui n'ont malheureusement produit aucun résultat ni aucune recommandation du groupe de travail. Par conséquent, nous suggérons humblement que les prochaines discussions ou délibérations que nous tiendrons à ces séances soient plus structurées et produisent des résultats tangibles sous la forme d'un rapport factuel du président ou de tout autre document. L'essentiel, c'est que nous puissions nous référer à ce document dans nos futurs travaux. Soyez donc assuré, Monsieur le Président, de notre appui à votre proposition. Par ailleurs, nous apporterons d'autres contributions spécifiques à la prochaine séance plénière.

Qu'il me soit également permis d'apporter une réponse circonstanciée aux observations que les délégations ont formulées au sujet du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. L'Indonésie est l'un des pays signataires du nouveau Traité adopté l'année dernière par suite de notre très grande inquiétude face aux conséquences humanitaires catastrophiques que pourrait déjà avoir déclenchées l'utilisation d'armes nucléaires. Ce raisonnement est fondé au-delà de tout doute raisonnable et admis par les quelque 120 États parties au Traité.

Cela dit, nous ne pouvons pas ignorer le fait que, maintenant que le Traité est sur la table, nous devons aborder les choses avec positivité plutôt qu'aller à leur rencontre avec un autre instrument juridique. Permettez-moi de réaffirmer la position de l'Indonésie : jamais notre appui au nouveau Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'amoincirait notre engagement en faveur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En fait, en tant que partie fidèle à ce Traité, nous assumons les responsabilités qui en découlent. Afin de manifester son appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Indonésie va organiser un nouveau dialogue et des consultations régionales en vue de la prochaine réunion du Comité préparatoire en mars 2018. Je vous en dirai plus dans les prochains jours. Telle est notre position préliminaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Indonésie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine.

M. Ji Haojun (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, ces deux dernières semaines, nous avons eu sous votre conduite des discussions très fructueuses sur la manière de faire progresser les travaux de la Conférence du désarmement. Nous vous remercions des efforts que vous avez déployés. Au cours de ces discussions, les parties ont fait le point sur les expériences et les leçons du passé ; elles se sont également tournées vers l'avenir et ont présenté quelques idées constructives visant à donner un nouvel élan aux travaux de la Conférence. La Chine estime que vous avez fourni un résumé complet et objectif de la phase initiale de notre discussion ; un résumé qui reflète l'appréciation, par toutes les parties, des réalités actuelles de la Conférence et de son évolution future. Vos propositions intègrent ces visions et répondent aux préoccupations de l'ensemble des parties ; elles prennent également en compte les questions traditionnelles et les nouveaux défis, et sont globalement mesurées et équilibrées.

À la lumière de ce qui précède, notre délégation approuve vos propositions, et sollicitera les instructions de notre capitale dans les meilleurs délais. La Chine est disposée à collaborer avec toutes les parties pour promouvoir la progression des travaux de la Conférence.

Pour terminer, je voudrais également préciser que la Chine a toujours plaidé en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Toutefois, nous estimons aussi que les négociations pertinentes devraient être menées avec la participation des principales parties et requerraient l'instauration d'un climat sécuritaire international approprié. Elles devraient être fondées sur la réalité et adopter une approche ordonnée et graduelle en vue d'atteindre progressivement cet objectif. Rome ne s'est pas faite en un jour.

Si le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires se veut si positif et si fructueux, pourquoi les pays qui ont activement encouragé sa négociation ne sont-ils toujours pas satisfaits ? Comment se fait-il qu'ils se plaignent encore qu'aucun progrès n'a été accompli dans le domaine du désarmement en plus de vingt ans ? Cette (*l'orateur poursuit en anglais*) « interdiction totale » (*l'orateur reprend en chinois*) ne constitue-t-elle pas une avancée majeure ? J'aurais pensé que la concrétisation de cette (*l'orateur poursuit en anglais*) « interdiction totale » (*l'orateur reprend en chinois*) serait l'accomplissement de l'essentiel du travail que nous, experts en désarmement, allions fournir. Les progrès illusoires ne sont pas durables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Chine. Je donne maintenant la parole au Représentant du Royaume-Uni.

M. Cleobury (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais me joindre à tous ceux qui vous ont remercié de votre engagement à trouver le moyen de permettre à cette Conférence d'aller de l'avant, et vous remercier également de la proposition que vous nous avez présentée aujourd'hui.

Je voudrais livrer quelques réactions préliminaires au nom du Royaume-Uni. Dans l'ensemble, nous voyons cette proposition sous un jour positif et nous l'accueillons l'esprit ouvert. Nous estimons qu'en l'absence d'accord sur les négociations, il est utile de maintenir le dialogue engagé et de tenir les délégations informées des questions qui se posent. En principe, nous sommes donc favorables à cette proposition.

Un certain nombre de questions de logistique et de procédure devront toutefois être examinées avec soin ; l'Ambassadeur du Japon en a déjà soulevé quelques-unes. Nous devons par exemple trouver des coordonnateurs volontaires pour chacun des cinq organes subsidiaires. Nous devons également tenir compte des questions de capacité et de calendrier. En ce qui concerne l'opposition formel-informel, nous croyons comprendre qu'à moins qu'ils soient explicitement reconnus comme formels, ces organes subsidiaires seraient informels. Nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Président, de bien vouloir aborder cette question lorsque vous y viendrez en fin de session. Par ailleurs, nous prenons note de la proposition relative à la participation d'experts et de représentants de la société civile, et nous la soutenons ; il conviendra bien entendu de réfléchir à la manière dont cela pourrait fonctionner dans la pratique.

Enfin, je voudrais revenir sur un point soulevé par l'Ambassadeur d'Allemagne, à savoir que nous ne voudrions pas que ce processus fasse d'une quelconque manière obstacle à l'adoption d'un programme de travail, qui reste notre objectif ultime.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Royaume-Uni. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Espagne.

M. Herráiz España (Espagne) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président ; merci, aussi, pour les efforts que vous avez déployés ces dernières semaines. En vérité, avant de consulter Madrid sur la proposition que vous avez faite aujourd'hui, je voudrais partager avec vous ma première impression, à savoir que nous avons vraiment le sentiment d'être sur la bonne voie. La voie à suivre est nébuleuse et périlleuse. Nous sommes tous bien conscients qu'il n'est pas possible, à ce stade, d'adopter un programme de travail assorti d'un mandat de négociation pour un quelconque point à l'ordre du jour, et que votre proposition se veut une phase initiale, une première approche. Nous ne partons pas de zéro. Nous devons nous appuyer sur le travail acharné et les discussions techniques productives dont le fruit a échoué à la Conférence du désarmement, où les points de vue doivent se rencontrer à un moment donné, où émergeront certainement des convergences qui permettront de progresser pas à pas sur ce chemin difficile et d'aboutir à un mandat de négociation, seule raison de notre présence dans cette enceinte.

Je pense que nous n'avons pratiquement pas d'autre option que celle qui a été proposée aujourd'hui, étant donné que notre objectif est indiscutablement de débattre des quatre points essentiels de l'ordre du jour et d'un point supplémentaire couvrant les nouvelles questions susceptibles d'être soulevées. Je me demande ce que nous pourrions faire, à part ce que vous avez proposé cet après-midi, et ce que nous ferions, aussi difficile que cela puisse être – et nous sommes bien conscients que ce sera difficile – de parvenir à un consensus à court terme, si nous savions exactement quelle tâche incombe aux 65 délégations présentes dans cette salle. Nous répondons qu'il nous appartient donc de veiller à ce que le travail accompli à cette session soit porteur de valeur ajoutée, et que nous ne nous cantonnons pas simplement au territoire que le groupe de travail sur la voie à suivre a déjà exploré l'année dernière. Je pense que solliciter la recherche d'un terrain d'entente sur lequel continuer à bâtir est l'option à retenir. Vous pouvez compter sur notre appui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Espagne, notamment pour sa contribution aux efforts que nous avons déployés dans le cadre des processus de l'année dernière pour en arriver là, ainsi que pour son rapport. J'invite à présent le Représentant du Pakistan à prendre la parole.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais me joindre aux autres pour rendre hommage à votre magistère et applaudir vos conseils très judicieux, qui nous ont menés là où nous sommes. Nous saluons vivement la manière dont vous avez présidé la Conférence cette année, et nous vous remercions de la proposition que vous avez présentée dans vos remarques liminaires de ce jour. Nonobstant nos priorités à la Conférence, que ma délégation a exposées mardi, nous nous voulons réalistes et pragmatiques, et constatons que votre proposition reflète assez précisément et assez raisonnablement les points de convergence. Il est un fait qu'aujourd'hui, il n'y a pas de consensus au sujet de l'ouverture de négociations sur une quelconque question de l'ordre du jour de la Conférence qui nous commande d'examiner les options suivantes. À notre avis, la meilleure alternative consiste à mettre en place un cadre qui autorise l'examen de fond de tous les points de l'ordre du jour sans condition préalable et sans préjuger de leurs résultats ou de leur importance relative. En ce sens, nous voyons votre proposition sous un jour très positif. Nous l'avons, bien sûr, soumise à notre capitale et nous vous transmettrons tout commentaire que nous pourrions recevoir en retour. Nous sommes conscients que ce n'est pas la proposition idéale, mais c'est certainement la plus pratique et la plus pragmatique, compte tenu des circonstances.

Pour conclure, je vous assure de l'appui et de la coopération sans réserve et de l'engagement positif de ma délégation à l'heure où vous vous apprêtez à affiner cette proposition et à la soumettre officiellement à notre examen.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan de sa déclaration. Je donne la parole au Représentant de l'Iran.

M. Heidari (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme les autres délégations, nous tenons à vous remercier sincèrement des efforts que vous avez déployés. Bien entendu, nous allons étudier ces propositions, à l'appui de votre déclaration, avec la plus grande attention. Nous transmettrons également le tout à notre capitale pour examen minutieux, et nous reviendrons vers vous à ce sujet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Iran. Je donne maintenant la parole au Représentant des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Veuillez m'excuser de prendre la parole ; il me fallait juste faire certaines observations finales en réponse aux remarques du représentant du Chili.

Comme je l'ai déjà dit, mon Gouvernement considère que le Traité d'interdiction des armes nucléaires exacerbe les dissensions au sein de la communauté du désarmement. Cela ne contribue pas à créer un climat plus propice. En outre, la Revue de la posture nucléaire ne promeut en aucune façon une guerre nucléaire limitée. Je voulais simplement que ce soit très clair. Je le répète encore une fois : le Traité d'interdiction des armes nucléaires s'appuie sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et je serai très attentif aux travaux du prochain Comité préparatoire afin de voir si les partisans de l'interdiction tiendront leur promesse de ne pas tenter de saper le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou le processus conventionnel.

Enfin, pour en venir aux observations faites par le Représentant de l'Indonésie, je dirai que, de l'avis de mon Gouvernement, le Traité d'interdiction des armes nucléaires n'a rien de positif ni de constructif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Je donne la parole à la Représentante du Mexique.

M^{me} Flores Liera (Mexique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme cela a déjà été dit au cours de nos consultations bilatérales et précédemment en séance plénière, le Mexique attend du Président qu'il mette tout en œuvre pour présenter un programme de travail assorti d'un mandat de négociation. Nous ne pensons pas qu'il existe un substitut possible aux négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement ni que la présidence devrait se contenter d'un pis-aller. Nous sommes d'avis que les délibérations sur les affaires de désarmement sont utiles, mais qu'il existe au sein du mécanisme du désarmement d'autres instances employées à cette fin. Si la Conférence, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement créée à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ne négocie pas, elle ne s'acquitte pas de son mandat. À cet égard, nous nous réservons le droit de faire des commentaires sur votre proposition après que notre capitale l'aura examinée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante du Mexique de sa déclaration. Je donne la parole au Représentant de l'Iraq.

M. Abbas (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer du plein soutien de ma délégation à votre magistère. Je tiens également à saluer les efforts que vous déployez inlassablement pour trouver un terrain d'entente entre les États membres en vue d'obtenir des résultats positifs qui renforcent le rôle de la Conférence du désarmement et de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis vingt-deux ans.

Monsieur le Président, je tiens à vous assurer que vos propositions seront transmises à notre capitale en vue d'un examen approfondi, et nous espérons qu'elles jetteront les bases de la progression des travaux de la Conférence à la session de cette année.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Iraq de ses observations. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ?

Cela ne semble pas être le cas. Certains points ont été soulevés, et je ne veux pas commencer à répondre de manière détaillée à chacun d'entre eux, car je pense que cette discussion n'est pas terminée. De nombreuses délégations ont indiqué qu'elles renverraient

la question à leur capitale. En tant que Président, j'apprécie sincèrement les sentiments exprimés à l'égard de mon pays et au sujet des efforts déployés, qui ne sont pas de mon seul fait : je me fais simplement l'écho des propos tenus dans cette salle. Si nous en avons bien saisi la teneur, c'est tout à l'honneur de cette Conférence.

Je tiens à remercier les délégations qui ont travaillé avec nous pour tenter de trouver ce magnifique terrain d'entente, pour ainsi dire. Je tiens à remercier toutes les délégations que j'ai consultées dans cette entreprise. J'ai également veillé à tenir compte du travail fondamental accompli par l'Ambassadeur Lynn l'année dernière et des enseignements tirés de cet exercice – ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné, et les éléments sur lesquels je compte me fonder. Toutes les discussions, idées et positions ont été exposées lors des réunions du groupe de travail sur la voie à suivre. Il ne faut pas les perdre de vue, mais au contraire avoir soin de les prendre en considération dans le cadre de nos travaux.

À cette fin, je pense que notre discussion d'aujourd'hui a clairement mis en lumière toutes les difficultés qui découlent de l'informalité : rien n'est consigné, rien n'est conservé. Les difficultés qui surgissent parfois lors de discussions formelles sont également apparues. La dernière fois que nous avons entamé une discussion informelle sur les propositions passées, j'ai noté avec grand intérêt que de nombreuses délégations ont alors choisi de s'exprimer officiellement. Je crois donc déceler une tendance à ne pas prendre position sur la dichotomie formel-informel. Je ne voudrais pas en préjuger. Nous verrons où cela nous mène. Les définitions sont clairement énoncées dans le Règlement intérieur, et nous verrons comment nous pouvons procéder au mieux ; il s'agit de faire en sorte que les choses fonctionnent.

De même, il existe de nombreuses définitions de la société civile, mais je pense que nous devrions la voir comme une communauté de personnes qui ont un lien commun et essaient de contribuer à nos travaux au sein de cette instance. Ce serait adopter une optique très vaste, mais, comme je l'ai fait observer, nous devons bien sûr opérer dans le respect des règles et procédures définies aux fins de garantir le bon fonctionnement de cet organe. Je pense donc que cela mérite d'être mis au débat.

Merci beaucoup à toutes les délégations qui ont pris la parole. Merci à celles qui, je n'en doute pas, examineront cette question plus attentivement. Nous poursuivrons cette discussion lorsque nous nous réunirons le mardi 13 février à 10 heures. Avant de conclure, je voudrais informer les membres que le Secrétaire général de l'ONU, M. Guterres, viendra à Genève et prendra la parole devant la Conférence du désarmement dans l'après-midi du lundi 26 février 2018. Je tiens également à vous informer que j'ai l'intention d'inviter le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Y a-t-il des objections à cette ligne de conduite ? Cela ne semble pas être le cas.

Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés ; comme je l'ai indiqué, la prochaine séance plénière se tiendra le mardi 13 février à 10 heures.

La séance est levée.

La séance est levée à 17 h 55.